

# MANUEL DE L'AUMÔNIER



QUAND UN  
CHEVALIER AGIT *avec altruisme,*  
il agit au nom du monde.



**CHEVALIERS  
DE COLOMB**  
AU SERVICE DE UN. AU SERVICE DE TOUS.



# **MANUEL DE L'AUMÔNIER**

**CHEVALIERS DE COLOMB  
CONSEIL SUPRÊME  
1 COLUMBUS PLAZA  
NEW HAVEN, CONNECTICUT 06510-3326  
USA/ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**



## **AVANT PROPOS**

*Les idées comprises dans ce manuel ne doivent pas être prises à la lettre, étant donné que plusieurs activités peuvent être générées pour s'adapter aux conditions locales. Ce manuel est donc destiné à servir de guide à tous les Aumôniers de conseil dans l'exercice de leurs fonctions et pour faciliter la compréhension du rôle de l'Aumônier comme contribution au succès du conseil auprès de ses membres.*

*Il serait apprécié si, lors du transfert de l'Aumônier en poste, ce manuel était remis à son successeur, afin que le nouvel Aumônier ait le manuel en main immédiatement après sa nomination.*



## TABLE DES MATIÈRES

La nomination de l'Aumônier .....	7
Rôle de l'Aumônier .....	7
Les activités organisées .....	9
La nature de l'Ordre .....	10
Travailler avec le Conseil .....	13
Le travail avec la Communauté.....	16
Qualification des membres.....	17
Du temps où vivait l'abbé McGivney .....	19

## **NOMINATION D'UN AUMÔNIER**

Les Règlements des Chevaliers de Colomb (Article 128) déclarent :

« Le Grand Chevalier, le Député Grand Chevalier et le Conseil des Syndics, peuvent tous les ans choisir un prêtre pour remplir les fonctions d'Aumônier, mais ce choix doit être conforme aux règles établies par l'évêque du diocèse où le conseil est situé. »

Ainsi, les Règlements prévoient que l'Aumônier doit être un prêtre et que son choix est fait par des officiers spécifiques du conseil - le Grand Chevalier, le député Grand Chevalier et les syndics.

Il est de la responsabilité du Grand Chevalier de déterminer quelles sont les règles, s'il y en a, qui ont été établies par l'évêque du diocèse, pour la nomination des Aumôniers. S'il y a des règles, elles doivent être suivies.

## **RÔLE DE L'AUMÔNIER**

L'Aumônier d'un conseil de Chevaliers de Colomb . . . doit savoir que l'Ordre est un organisme laïque Catholique fondé par un prêtre. Il est vrai que L'abbé McGivney fonda l'Ordre, mais il est administré et soutenu par des laïques Catholiques. Aujourd'hui, spécialement avec le Concile Vatican II et la révision de la Loi Canon en 1983, spécifiant clairement et sans équivoque les droits et devoirs des laïques Catholiques, la société fraternelle des Chevaliers de Colomb a son propre rôle à jouer dans l'Église. L'Aumônier, qui est toujours un prêtre, doit reconnaître ce fait et s'en réjouir.

En raison de son éducation et de sa formation à la prêtrise, et comme fondateur de l'Ordre, l'abbé McGivney, aurait pu dire que c'est le prêtre-aumônier qui est appelé à exercer son ministère apostolique pour les chevaliers et leurs familles, même s'il doit le faire à quelqu'endroit où il est assigné. Pour



le conseil, et en collaboration avec son évêque, il est un éducateur, un berger, un sanctificateur d'âmes.

Comme c'est sa vocation et par le fait même de son devoir, il devrait collaborer avec les officiers locaux, provinciaux et suprême pour développer des méthodes pour prêcher la Parole de Dieu aux frères chevaliers et à leurs familles, les aidant à raffermir leurs racines dans la foi, l'espérance et la charité, et leur permettre de faire grandir leurs connaissances dans la foi Catholique afin de leur permettre d'être des témoins du mystère du salut partout et à tous. Les Chevaliers de Colomb permettent de donner au prêtre-aumônier-éducateur une audience attentive et docile, cherchant à raffermir leur foi et l'Église Catholique.

À l'exemple du l'abbé McGivney, le prêtre-aumônier est un berger de troupeau. L'Ordre représente un troupeau bien spécial, bien organisé, et spécifiquement structuré — même mondialement. Il est évident que le prêtre-aumônier doit vouloir connaître son troupeau, pour aider les individus à être fidèles, que leurs familles soient de vraies « églises domestiques » et son conseil dévoué aux idéaux de l'Ordre. Tous ces devoirs sont intégrés dans la mission apostolique de l'Église.

Comme prêtre il est aussi présent que possible pour encourager et porter une attention spéciale aux adolescents et aux jeunes, être disponible aux pauvres et aux personnes âgées, aux handicapés et à ceux qui sont défavorisés. Parce que c'est dans ces domaines compris dans les activités sociales que l'on trouve les Chevaliers de Colomb et leurs familles. La présence de l'Aumônier par ses paroles et son exemple ont un impact et une influence que seul le Seigneur peut mesurer. Les Chevaliers aiment leurs prêtres . . . et ils aiment à les voir autour et avec eux.

Etant donné que l'abbé McGivney a été lui-même un saint prêtre, il mettrait en lumière le rôle sanctifiant du prêtre-aumônier. À n'en pas douter, il aurait noté l'importance, le caractère essentiel de la célébration eucharistique dans la vie

des Chevaliers et de leurs familles. Parce que le sacrifice Eucharistique/est le centre culminant de la vie entière de la communauté Chrétienne et certainement des Chevaliers de Colomb dans leur conseil et à tous les niveaux. Comme Aumônier, il devrait planifier avec les officiers et les membres les façons et les moyens d'encourager la présence à la Messe, même sur semaine, la réception fréquente et fervente des Sacrements, spécialement la pénitence et la réconciliation et, pour ne pas l'oublier, la « marque de commerce » des Chevaliers, la récitation du Chapelet. C'est la sainteté qui est la priorité de l'Aumônier; cette identification avec le Seigneur Jésus qui apporte l'élan, la force de la mission.

Comment l'abbé McGivney pourrait-il résumer le rôle de l'Aumônier ? Peut-être qu'il paraphaserait l'ancienne définition du prêtre :

Vivre à l'intérieur de la communauté et du conseil sans vouloir en prendre la direction ou dominer. Être un membre du conseil et de chaque famille des membres mais n'appartenir à aucun; ressentir toute la souffrance; pénétrer tous les secrets; guérir toutes les blessures; aller des chevaliers et leurs familles à Dieu et Lui offrir leurs louanges; revenir de Dieu aux chevaliers et leurs familles pour leur apporter Dieu et son espoir; avoir un cœur en feu pour la charité et un cœur de bronze pour la chasteté; enseigner, pardonner, consoler et bénir toujours. Mon Dieu, quel singulier privilège est le vôtre, prêtre-aumônier des Chevaliers de Colomb !

## **ACTIVITÉS ORGANISÉES**

Les prêtres d'aujourd'hui ont généralement des charges paroissiales qui leur demandent toutes les heures et l'énergie dont ils disposent. Par conséquent, aussitôt que possible, de préférence en juin, après les élections des officiers, il devrait y avoir une réunion des officiers du conseil, comprenant l'Aumônier, dans le but de fixer dans quels programmes l'Aumônier du Conseil aura à participer.

Également, aussitôt que le Directeur des Activités Religieuses a été nommé, lui et les présidents de ses comités devraient avoir une rencontre avec l'Aumônier du conseil afin d'établir le programme des activités de l'année et de s'entendre sur la participation active de l'Aumônier à certaines des activités de ces programmes.

L'Aumônier du conseil est un membre du comité des vocations du conseil et il peut ainsi être particulièrement utile au président de ce comité. Les programmes préparés par le Comité des Vocations du Conseil suprême et le comité provincial des vocations devraient être mis à exécution au niveau local, en même temps que les autres programmes encouragés par le diocèse et par le conseil. Plusieurs de ces programmes sont mentionnés dans le Manuel des Vocations (article n° 1492-F) et le Manuel « *S'élever . . . en Servant* » (n° 962-F) expédiés au secrétaire financier de chaque conseil au début de l'année fraternelle.

## LA NATURE DE L'ORDRE

Il est naturel que l'Ordre et ses objectifs soient bien compris. Les Chevaliers de Colomb ont été fondés sur la base d'une société fraternelle mutuelle, à New Haven, au Connecticut, en 1882 par l'abbé Michael Joseph McGivney, vicaire de la paroisse St. Mary's de New Haven, et par un petit groupe d'hommes catholiques dont le premier objectif était de protéger les familles de ses membres. L'Ordre obtint sa charte de la Législature de l'État du Connecticut le 29 mars, 1882. La charte a été amendée depuis et comporte dorénavant que : **les fins pour lesquelles ladite corporation est formée sont les suivantes :**

- a) Procurer une aide financière à ses membres, à leurs familles et ayants-droit
- b) Procurer secours et assistance à ses membres malades, invalides et nécessiteux de même qu'à leurs familles;

- c) Encourager parmi ses membres et leurs familles des relations sociales et intellectuelles;
- d) Promouvoir et diriger des œuvres éducatives, charitables religieuses et sociales;
- e) Procurer des secours en cas de guerre et de désastres civil.

En conséquence, par ces amendements, le programme de l'Ordre a été élargi pour rencontrer certains besoins particuliers, et son histoire est remplie d'exemples exceptionnels de notre contribution à l'Église, au pays et à nos communautés. En tout temps et au lieu où l'Église a besoin de la force d'un groupe organisé de loyaux travailleurs Catholiques, les Chevaliers de Colomb — par la nature même de son organisation — peut répondre avec célérité et efficacité. Voici quelques exemples de ce genre de programmes :

- appui à la vie de famille;
- contacts avec les veuves et les enfants des frères chevaliers décédés;
- le programme « *Célébrons Noël dans l'esprit du Christ* »
- la défense de l'enfant à naître et des personnes âgées;
- encourager la récitation du Saint Rosaire fréquemment et sincèrement;
- les efforts pour augmenter l'intérêt général de tous les Catholiques envers les vocations et la part active prise dans le recrutement de candidats à la vie religieuse;
- Aider les individus qui ont faim, sans foyer, les handicapés malades ou mentaux et tous ceux dans le besoin.

Ce ne sont là que quelques illustrations de programmes où l'Ordre a participé. Les conseils locaux, guidés par leurs Aumôniers de conseils, peuvent participer à l'un ou à tous ces efforts faits sur le plan mondial. En 2011, grâce à ces programmes et à des initiatives locales, les Chevaliers de

Colomb ont fait de plus de 158 \$ millions en œuvres et participé à 70 millions d'heures de bénévolat au service communautaire.

En plus de ces programmes au niveau national et international, de nombreuses autres activités religieuses se réalisent constamment par les Chevaliers de Colomb. Faire la description de tous ces projets remplirait de nombreuses pages, mais nous devons mentionner les programmes d'assistance aux prêtres de paroisses et aux évêques des diocèses, en collaboration avec d'autres groupes Catholiques dans différents projets; la participation à des levées de fonds; aide financière directe aux paroisses; dons aux missions et aux pauvres; aide et utilisation des salles de conseil à d'autres mouvements catholiques; participation aux célébrations religieuses; assistance financière aux séminaristes; parrainage des « Pensées de l'aumônier » et des conférences promotion de la presse catholique; tenue de conférences et de réunions de sensibilisation aux vocations; distribution de feuillets publicitaires et de magazines religieux; lutte contre les législations anti-religieuses, parrainage de conférences de Cana, promotion de retraites communautaires, lutte contre les divertissements et la littérature obscènes, etc.

Particulièrement, l'Ordre encourage les vocations à la prêtrise et à la vie religieuse par le Programme « *Refund Support Vocations* » (RSVP), un programme d'aide financière et de moralité aux séminaristes et postulants. Un guide détaillé du RSVP, ainsi qu'une description des initiatives de vocations dans le conseil, est contenu dans le *Manuel des Vocations* (N° 1942-F). Une copie de ce manuel fait partie de la trousse « *S'élever . . . en Servant* » à utiliser par l'Aumônier du conseil.

Les Aumôniers de conseil reçoivent le magazine *Columbia* et le bulletin « *L'Accolade* ». Chaque numéro de *Columbia* contient des articles sur des sujets variés d'intérêt pour les membres et leurs familles. On y relève des projets et des initiatives largement illustrés d'un peu partout dans l'Ordre. Chose particulièrement intéressante, c'est la chronique mensuelle de l'Aumônier suprême, l'archévêque William E. Lori.

« *L'Accolade* », expédié 12 fois au cours de l'année à tous les chefs de Conseils, parle des activités du Bureau du Conseil suprême et donne un aperçu des nouvelles importantes sur l'Ordre, ainsi que certains développements récents, des suggestions et des directives pour aider les directeurs à mieux remplir leurs devoirs.

A titre d'organisme composé de Catholiques conscients de leurs responsabilités et de la mission du Christ dans l'Église, les Chevaliers de Colomb ont les yeux tournés vers leurs Aumôniers pour les encourager et les guider afin que leur motivation soit vraiment spirituelle, et leurs pensées en harmonie avec les enseignements de l'Église et avec les politiques locales des Évêques et des pasteurs.

La force potentielle de l'Ordre, par le nombre de ses membres, le long enchaînement de toutes les activités et le résultat de toutes les réalisations permettent l'acceptation et la réalisation de projets majeurs pour aider l'Église.

## **TRAVAILLER AVEC LE CONSEIL**

Par la nature de sa prêtrise, l'Aumônier peut rendre de nombreux services au conseil et aux membres et, à travers le conseil, à la communauté dans laquelle le conseil évolue.

LA PRÉSENCE AUX RÉUNIONS ET AUX ACTIVITÉS — Il est souhaitable que l'Aumônier puisse assister à toutes les réunions du conseil, y compris les réunions d'exécutif. On a souvent recours à la sagesse de ses conseils et son absence pourrait parfois retarder certaines décisions importantes pour les membres. On sait cependant, que les nombreux devoirs paroissiaux de l'Aumônier ne lui permettent pas toujours d'être présent à toutes les réunions du conseil. Quand cela se produit, l'Aumônier devrait tenter de trouver un remplaçant — un autre prêtre, un diacre ou un séminariste. Il peut arriver que lors de certaines discussions controversées, les esprits s'échauffent et la présence de l'Aumônier est très utile pour calmer les esprits. En sa présence, les mots déplacés sont

plus rares et les pensées à la légère sont moins souvent exprimées. On doit tout de même s'entendre pour que les opinions soit franchement exposées et que chacun se sente en pleine liberté d'expression. L'exemple de la modération de l'Aumônier contribuera à la conservation de l'ordre dans la conduite et les discussions.

Le présence de l'Aumônier aux réunions contribue à la dignité et à l'importance des réunions. Les prières qu'il prononce et l'expression contrôlée de ses idées contribueront à l'apport d'un sens spirituel motivant pour le conseil et pour les membres, ce qu'aucun autre membre laïque ne peut apporter.

Comme l'indique la carte « Lignes directrices » (n° 1937-F), fournie dans la Trousse « *S'élever . . . en Servant* », on doit demander à l'Aumônier deux fois durant chaque réunion de conseil de faire ses observations sur toute affaire qui touche aux responsabilités de son poste.

Normalement il parlera sur les sujets d'une nature religieuse immédiatement avant le rapport du Grand Chevalier ou quand il désirera le faire. Il peut utiliser son temps de parole pour parler des activités religieuses en cours ou, étant donné qu'il est membre du comité des vocations, il peut faire une mise au point sur le travail de ce comité. De plus, à la fin de la réunion, juste avant la prière de clôture, il est bon de lui donner la parole pour lui permettre de résumer.

L'Ordre comprend que l'assiduité peut imposer de grands sacrifices, mais l'influence de la présence de l'Aumônier est tellement importante que c'est un vœu exprimé, que chaque Aumônier fasse tout son possible pour être présent au plus grand nombre de réunions.

**RÉUNIONS DU CONSEIL D'ÉTAT** — La réunion annuelle du Conseil provincial permet de voir l'envergure des activités au niveau provincial. Aux réunions des Aumôniers où on a discuté de cette situation, on s'est entendu sur le fait qu'il peut être convenable à l'Aumônier d'assister comme délégué, mais il est

préférable qu'il assiste comme Aumônier. Avec la collaboration du Député d'État, une rencontre informelle des Aumôniers présents peut être organisée pour discuter de leurs problèmes particuliers. Les arrangements pour que l'Aumônier assiste afin d'observer le déroulement des réunions du conseil provincial, apprendre en détail le travail de l'Ordre au niveau de la province et obtenir de l'information des autres Aumôniers seront faits par son conseil qui défraierait aussi les menus frais que sa présence engendrerait.

Le Congrès provincial est habituellement ouvert par une messe solennelle, et dans la plupart des juridictions une messe de Requiem est tenue la deuxième journée, à l'intention des membres décédés à travers la province. En collaboration avec l'Aumônier provincial, les Aumôniers locaux peuvent inviter les prêtres de la ville à assister. C'est particulièrement important quand l'Évêque du diocèse préside la messe d'ouverture.

**LA QUALIFICATION DES MEMBRES** – La participation active de l'Aumônier aux réunions et aux programmes du conseil lui offre une opportunité continuelle de bien graver dans la mémoire des officiers et des membres les qualifications nécessaires pour être membre de l'Ordre – La pratique du catholicisme. (Voir aux pages 17 et 18). Chaque fois que le cas d'un membre qui ne rencontre plus les critères est présenté, les officiers doivent consulter l'Aumônier et le curé de la paroisse du membre afin qu'il n'y ait aucune injustice et qu'aucun ragot faux ou non-Chrétien ne soit propagé. Si la situation devient inacceptable, les règlements de l'Ordre prévoient des procédures destinées à exclure un tel membre de l'Ordre.

**CONSEIL PRATIQUE** – Lorsque les membres des différents comités préparent leur programme pour l'année, la présence de l'Aumônier peut leur être utile dans le choix des programmes à mener et les moyens à prendre. Il saura, par exemple, si l'un ou l'autre programme en préparation ne viendra pas en conflit avec un programme similaire organisé par un autre groupement Catholique. Il peut présenter des



suggestions sur la procédure à suivre. Par exemple, l'Aumônier pourrait suggérer les moyens à prendre et le bon moment pour organiser une communion générale ou une activité spéciale pour les vocations. De telles suggestions peuvent aller jusqu'à organiser une rencontre avec le curé de la paroisse où on a l'intention de tenir l'activité, pour lui donner toutes les informations avant même que l'événement ne soit annoncé. On pourra alors fixer l'heure et la date avant même que le comité n'ait établi ses plans.

**PRÉSENCE SPIRITUELLE** — La présence de l'Aumônier pour les prières de circonstances lors du décès d'un membre du conseil est essentielle. Sa présence est un réconfort pour la famille et un bon exemple pour les membres du conseil. L'Aumônier peut suggérer la tenue annuelle d'une messe à la mémoire des membres décédés, aider dans le choix d'un cadeau à un prêtre qui part en mission, et aider dans la préparation d'un bouquet spirituel, etc.

**PARTICIPATION AU BULLETIN DU CONSEIL** — Un autre moyen que peut avoir l'Aumônier de donner de l'information sur la doctrine Catholique et la liturgie, est l'utilisation du bulletin du conseil. Nous savons que tous les membres n'assistent pas aux réunions et qu'ainsi, l'influence de l'Aumônier peut s'exprimer dans une série d'articles sur l'information en matière de religion. Dès le début de l'année, l'Aumônier doit donc rencontrer l'éditeur du bulletin pour connaître la date limite de livraison de son article mensuel, ainsi que le nombre de mots disponibles. Ainsi, les membres qui ne sont pas présents aux réunions de conseil pourront bénéficier quand même du ministère de l'Aumônier.

## **TRAVAIL À L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ**

Voici quelques suggestions — couvrant certaines éventualités de participation de l'Aumônier à travers le travail de son conseil et de l'Ordre. On ne peut douter de tout le bien qui peut être engendré par le travail et l'influence d'un

Aumônier. Il a l'occasion de travailler parmi des Catholiques pour les inspirer, les diriger et en même temps les instruire.

**TRAVAIL DES COMITÉS** — Par le travail des différents comités, en collaboration avec l'Aumônier du conseil, l'influence du conseil dans le milieu peut atteindre de bonnes proportions. Par exemple, l'Aumônier peut aider en organisant la présentation de forums ou de séries de conférences. Le temps du Carême est propice à ce genre d'activités, qui peuvent avoir lieu le dimanche après-midi ou un certain soir des quatre premières semaines du Carême. Le programme peut consister d'un discours préparé sur un sujet spécifique présenté par un conférencier ou par le président d'un forum, suivi d'une session de questions de l'auditoire. La présentation des questions par écrit est désirable, parce que cela permet à plus de personnes de s'exprimer, quelques-unes étant trop timides pour parler. Cela permet également au responsable du forum d'éliminer les questions qui ne sont pas pertinentes au sujet spécifique. Le conférencier peut aussi combiner plusieurs questions qui s'apparentent et ainsi éviter de répéter les réponses. L'enseignement religieux, les vocations, la vie de famille et l'ordre social sont des sujets appropriés.

Une fois par an, le conseil peut organiser une « Soirée du Clergé » où tous les prêtres de la communauté sont invités, dans le but de parler de la collaboration de l'Ordre avec les Prêtres et également dans le but de préciser les projets catholiques locaux où le conseil peut apporter sa collaboration. L'Aumônier du conseil peut apporter son aide en faisant les invitations en son nom, en communiquant personnellement avec certains d'entre eux et en collaborant à la préparation du programme et du déroulement de la rencontre.

**QUESTIONS CONTROVERSÉES** — Il arrive quelquefois dans la communauté, dans la juridiction ou encore sur le plan national, que certaines questions controversées sont posées, et la position de l'Église ou des Catholiques en général est mise en cause. Avant que toute action publique ne soit prise

dans un tel cas, les officiers du conseil et le président du comité concerné, devraient s'asseoir avec l'Aumônier et débattre la question en profondeur afin que si le conseil doit prendre position, ou que l'on demande à ses membres de prendre position, la question sera parfaitement comprise et traitée comme il le faut.

LE BON EXEMPLE — L'une des plus importantes contributions qu'un conseil puisse apporter dans la vie de sa communauté est l'exemple donné par les membres du conseil dans leur vie religieuse, sociale et des affaires. C'est pour cela que la présence de l'Aumônier est aussi importante aux réunions et dans les activités. Cela lui permet de mieux conseiller et de profiter des occasions pour faire mention de l'apport donné par les membres du conseil qui s'impliquent sans restrictions dans leur communauté.

## QUALIFICATIONS POUR ÊTRE UN MEMBRE DES CHEVALIERS DE COLOMB

Les qualifications pour être un membre des Chevaliers de Colomb sont clairement exprimées l'article 101 des Règlements de l'Ordre. En voici le texte: « **Seuls les Catholiques pratiquants en union avec le Saint Siège seront éligibles et susceptibles de continuer à être membres de l'Ordre. Tout candidat devra être âgé d'au moins dix-huit ans à son dernier anniversaire de naissance.** »

Il n'y a pas d'autres conditions à remplir. On ne questionne pas la profession, l'éducation, la culture national, la couleur de la peau, la nationalité, le niveau culturel ou le statut financier du candidat.

LA PRATIQUE DU CATHOLICISME — Des directives ont été établies pour aider à déterminer si un candidat ou un membre est un catholique pratiquant en union avec le Saint-Siège. Ces directives se trouvent aussi dans le « *Manuel du*

*Grand Chevalier* » (n° 915-F) afin que le Grand Chevalier puisse remplir ses fonctions d'homme catholique responsable et bien informé pour la bonne tenue de ses rencontres avec le Comité d'Admission. En général, un Catholique pratiquant est celui qui:

- accepte l'autorité des enseignements de l'Église catholique en matière de foi et de moralité, espère mener sa vie selon les préceptes de l'Église catholique et est en règle avec l'Église catholique.
- fait des efforts pour augmenter ses connaissances des enseignements du Christ et de l'Église; qui accepte, respecte et défend l'autorité de l'Église (dont le Souverain Pontife, la hiérarchie et les prêtres sont investis) pour enseigner, gouverner et sanctifier les fidèles.
- apporte un support matériel et moral à l'Église et à ses travaux à tous les niveaux; fait la promotion des programmes paroissiaux et du diocèse et aide aux missions; à ceux qui sont dans le besoin; à ceux qui sont défavorisés; épousant et travaillant au succès des causes justes des groupes minoritaires; s'acharnant pour éliminer la discrimination et le préjudice, etc.; supportant l'Église pour défendre les principes du mariage et de la vie de famille dans sa croisade contre le divorce, l'avortement, la pornographie et tout ce qui est mauvais.
- Si un Catholique se marie hors de l'Église, c'est contraire aux lois de l'Église, il cesse d'être un Catholique pratiquant et ne peut donc pas devenir membre des Chevaliers de Colomb. Si un membre, dont le mariage est valide, obtient un divorce civil et se remarie hors de l'Église, ce membre cesse d'être un Catholique pratiquant et il perd donc le droit de se joindre ou de continuer d'appartenir à l'Ordre des Chevaliers de Colomb. Si son premier mariage est déclaré nul par

l'Église et qu'il se remarie valablement selon les lois de l'Église, il peut revenir dans l'Ordre.

- Un Catholique qui est membre d'une société secrète défendue, n'est pas un Catholique pratiquant et ne peut donc pas devenir membre des Chevaliers de Colomb.

**AUTRES CONSIDÉRATIONS** – Si un membre de l'Ordre est marié, il doit être un mari fidèle et un père dévoué. Marié ou non, le Chevalier devrait toujours donner l'exemple d'un gentilhomme Catholique et d'un citoyen sans reproche.

**QUALIFICATION NÉCESSAIRE** – Avant qu'un candidat ne soit présenté comme membre, son parrain doit s'assurer que le candidat possède et manifeste les qualifications nécessaires pour devenir membre. Ces qualités doivent être constatées par le Comité d'Admission et le vote soumis aux membres en assemblée déterminera de son acceptation ou de son rejet. C'est là le système en vigueur chez les Chevaliers de Colomb. Si des questions sont soulevées durant la procédure de l'admission, à savoir si le candidat est un "Catholique pratiquant, le parrain et le Comité d'Admission devraient consulter l'Aumônier du conseil ou le curé du candidat.

## **DU TEMPS OÙ VIVAIT L'ABBÉ MCGIVNEY**

*Au cours de son mandat, un Aumônier de conseil peut être appelé à parler d'un autre prêtre dont l'importance pour l'Ordre est ultime — l'abbé Michael J. McGivney, fondateur des Chevaliers de Colomb. Tous les Aumôniers sont en quelque sorte les successeurs de ce saint prêtre. L'article qui suit peut donc être utile à l'Aumônier, autant pour son information que pour préparer les programmes de son conseil dans le sens de la conservation de l'esprit de la fondation, l'histoire de l'Ordre, celle du fondateur et des relations existant entre les membres laïques des Chevaliers de Colomb et les prêtres qu'ils ont choisis pour les guider.*

## DU TEMPS OÙ VIVAIT L'ABBÉ MICHAEL J. McGIVNEY

À la mi-août 1890, a eu lieu l'une des plus grosses funérailles de l'histoire de Waterbury, au Connecticut. La foule massée ce jour-là pleurait la mort, à l'âge de 38 ans, l'abbé Michael J. McGivney, fondateur des Chevaliers de Colomb.

Presque tous les 57 conseils de Chevaliers de Colomb créés au cours des huit premières années de l'Ordre étaient représentés. Plusieurs dirigeants municipaux s'étaient joints à l'évêque de Hartford et à plus de 70 prêtres catholiques du Connecticut. On rapportait à l'époque que toutes les voitures à chevaux disponibles sur plusieurs kilomètres à la ronde avaient été réquisitionnées pour la grande procession.

Les funérailles de l'abbé McGivney ont été à l'image de l'amour et du respect que les gens éprouvaient pour ce prêtre de paroisse acharné et empreint de sainteté. Les obsèques ont également révélé la

profonde attirance que les immigrants catholiques ont eu d'emblée face aux Chevaliers de Colomb. L'ordre n'a jamais cessé, depuis, de grandir. Aujourd'hui, c'est la plus grande société d'hommes catholiques au monde, avec plus de 1,8 million de membres aux États-Unis, au Canada, aux Philippines, au Mexique, en Pologne et dans plusieurs pays des Antilles et d'Amérique centrale.

Pour souligner leur centenaire, en 1982, les Chevaliers de Colomb ont rapatrié les restes du père McGivney depuis Waterbury jusqu'à l'église St. Mary, à New Haven, là même où l'abbé McGivney a fondé l'Ordre. Il y repose maintenant, alors que la messe quotidienne y est dédiée aux membres de l'Ordre décédés et que des prières sont prononcées en son honneur.

L'abbé Michael McGivney est né à Waterbury le 12 août 1852. Ses parents, Patrick et Mary (Lynch) McGivney, ont débarqué aux États-Unis suite à la grande vague d'immigration irlandaise du 19e siècle. Patrick McGivney travaillait comme mouleur, exposé à la chaleur intense et aux vapeurs nocives de la fonderie de cuivre de Waterbury. Mary McGivney a donné naissance à 13 enfants; six sont morts en bas âge. C'est pourquoi l'aîné, Michael, avec quatre soeurs et deux frères survivants, a dû très vite apprendre à composer avec le chagrin et la rude étreinte de la misère. Il a aussi été à même de prendre conscience des pouvoirs que représentent l'amour, la foi et la force morale qui soudent une famille.

Michael McGivney a fréquenté les écoles de la classe ouvrière de Waterbury. Bon élève, son directeur d'école l'admirait pour son excellente tenue et ses succès



**L'abbé Michael J. McGivney**

dans ses études. Puis, après la Guerre civile, alors que l'industrie métallurgique du Connecticut est en plein essor, il quitte l'école à l'âge de 13 ans pour aller travailler. Son emploi dans le département de la fabrication des cuillères d'une usine de cuivre apporte alors un peu plus d'argent au moulin familial.

Lorsqu'il atteint l'âge de 16 ans, en 1868, il quitte l'usine. Avec l'objectif d'accéder à la prêtrise, il voyage aux côtés du pasteur de Waterbury jusqu'au Québec, de l'autre côté de la frontière. Inscrit au collège de Saint-Hyacinthe, il travaille fort sur des matières qui vont le préparer au séminaire.

Deux années d'études ont suivi, au séminaire Notre-Dame-des-Anges, affilié à l'université Niagara de Niagara Falls, dans l'état de New York. Le jeune McGivney déménage ensuite à Montréal comme séminariste au Collège Sainte-Marie, un établissement jésuite. Il est à Montréal lorsque son père meurt, en juin 1873.

À court d'argent et inquiet du sort de sa famille, il retourne aux États-Unis pour les funérailles, restant un moment à Waterbury. Puis, à la demande de l'évêque de Hartford, il entre au séminaire St. Mary à Baltimore, au Maryland. Après quatre ans d'études, le 22 décembre 1877, il est ordonné prêtre dans l'historique cathédrale de l'Assomption, à Baltimore, par l'archevêque (nommé plus tard cardinal) James Gibbons. Quelques jours plus tard, en présence de sa mère devenue veuve, il dit sa première messe à l'église de l'Immaculée-Conception de Waterbury.

L'abbé McGivney commence son ministère le jour de Noël 1877, en tant que vicaire à l'église St. Mary, de New Haven. Il s'agissait de la première paroisse locale. Une nouvelle église en pierre avait été construite sur une des plus belles rues résidentielles de New Haven, l'avenue Hillhouse, pour remplacer l'ancienne, qui avait brûlée. Le quartier s'oppose à cette construction. Même le *New York Times*, en 1879, écrit un article, « Comment une avenue aristocratique a été enlaidie par la construction d'une église romaine ». On voit bien que le ministère de l'abbé McGivney, à New Haven, a placé dès le début la communauté de familles irlandaises de la classes ouvrière qu'il servait dans une position difficile, tendue et très défensive.

Une des responsabilités des prêtres de St. Mary était de diffuser la bonne parole auprès des détenus de la prison locale. Un des cas les plus connus, à l'époque, impliquait un Irlandais de 21 ans qui, sous l'emprise de l'alcool, avait tué d'un coup de feu un officier de police. James (Chip) Smith a été jugé pour meurtre au premier degré en 1881. Reconnu coupable, il est condamné à la pendaison. L'abbé McGivney lui rend visite tous les jours. Après une messe spéciale le jour de l'exécution, la douleur du prêtre est intense. Le jeune prévenu le réconforte: « Mon père, votre saint ministère m'a rendu capable de regarder la mort en face. N'ayez pas peur pour moi; je ne dois plus faiblir, maintenant. »

L'abbé McGivney a travaillé étroitement avec les jeunes gens de la paroisse St. Mary, donnant des classes de catéchisme et mettant sur pied une société de totale abstinence pour combattre l'alcoolisme. En 1881, il commença à explorer avec différents laïques la possibilité de fonder une société de bienfaisance catholique et fraternelle. À une époque où les clubs paroissiaux et les sociétés fraternelles avaient beaucoup d'attraits, le jeune religieux pensa qu'il y avait moyen d'oeuvrer à la fois à l'affermissement de la foi et au soulagement des familles pauvres, décimées par la maladie ou la mort de celui qui assurait le gagne-pain.

Il fait part de son concept à l'évêque Lawrence McMahon, de Hartford, qui l'approuve. Il se rend jusqu'à Boston, au Massachusetts, pour discuter avec des représentants du « Catholic Order of Foresters » (société de secours mutuels); puis il

voyage jusqu'à Brooklyn pour consulter la Légion de bienfaisance catholique. Il rencontre aussi d'autres prêtres de son diocèse. Partout où il le peut, il recueille l'information qui aiderait les laïques catholiques à s'organiser en société de secours mutuels. Les gens qui ont connu l'abbé McGivney à cette époque ont été impressionnés par son énergie et son intensité. Le père Gordian Daley s'est par la suite souvenu : « Je ne l'ai rencontré qu'une fois, et pourtant je me rappelle encore son visage, doux, pâle et très beau, comme si je l'avais vu hier. C'était un 'visage de prêtre', et cela dit tout. C'était une figure d'une formidable sérénité. Rien de sévère n'entachait sa contenance, même si son expression respirait la force et l'acharnement. »

William Geary, un des membres fondateurs de l'Ordre, a dit qu'à la première réunion de conseil, en 1882, l'abbé McGivney « a été acclamé en tant que fondateur par 24 hommes aux cœurs remplis de joie et de gratitude. Ces derniers reconnaissent que sans son optimisme, sa volonté de réussir, ses conseils et ses opinions, ils n'auraient jamais réussi. »

L'abbé McGivney suggéra d'abord le nom « Fils de Colomb » pour baptiser l'Ordre. Il voyait là une façon de lier le catholicisme à l'américanisme, à travers la foi et la vision audacieuse du découvreur du Nouveau Monde. Le mot « chevaliers » remplaça « fils » parce que les membres-clés du groupe organisé, des Irlandais de naissance vétérans de la Guerre civile, estimaient que cela aiderait à mettre en valeur un rituel noble, en guise de soutien à la nouvelle cause de la liberté civile catholique.

Dans la première mention publique de l'Ordre, le 8 février 1882, le « New Haven Morning Journal and Courier » rapporte que la première réunion des Chevaliers de Colomb s'était déroulée la veille au soir.

Le 29 mars de la même année, la législature du Connecticut octroie une charte aux Chevaliers de Colomb, établissant ainsi formellement qu'il s'agit d'une corporation légale. Les principes de l'Ordre, en 1882, sont « Unité et Charité ». « Fraternité » et « Patriotisme » furent par la suite ajoutés. Depuis les tout débuts, chacun de ces idéaux a joué un rôle important dans les cérémonials. Les thèmes Colombiens, raconte l'historien Christopher J. Kauffman, « reflétaient avec fierté la promesse américaine de liberté, égalité et opportunité. »

En avril 1882, l'abbé McGivney, avec l'autorisation de l'évêque McMahan, écrit à tous les pasteurs du diocèse de Hartford. L'objectif premier de l'Ordre, écrit-il, est de dissuader les catholiques de joindre des sociétés secrètes en leur offrant de meilleurs avantages en cas de décès ou de maladie. Il insiste auprès de chacun pour qu'ils exercent leur influence « afin de favoriser la formation d'un conseil dans votre paroisse. » Le père McGivney installe lui-même les premiers officiers du Conseil no 1 San Salvador, à New Haven, en mai 1882.

Déjà, en mai 1883, le Conseil no 2 est institué à Meriden, au Connecticut, et l'évêque McMahan, impressionné par l'organisation, devient lui-même Aumônier du Conseil no 11 en 1884. À la fin de 1885, on compte 31 conseils dans tout le Connecticut.

Les voyages du père McGivney dans tous les coins de l'état et sa correspondance manuscrite — quasi toute disparue — au sujet des Chevaliers de Colomb, témoignent de son dévouement envers l'Ordre. Malgré ses nombreuses activités, il demeure le vicaire énergique de l'église St. Mary, constamment préoccupé par les problèmes de ses paroissiens.

Puis, en novembre 1884, il est nommé pasteur de l'église St. Thomas de Thomaston, dans le Connecticut, une ville industrielle située à seize kilomètres de sa ville natale. C'est une paroisse pauvre, criblée de dettes, au service de paroissiens issus de la classe ouvrière, sans autre fortune que leur foi. Avec une



acceptation toute dévote, l'abbé McGivney met de côté ses sept années passées à l'église St. Mary.

Ses paroissiens de New Haven, dans un résolution écrite affichant, en filigrane, un dessin représentant un calice et une hostie, déclarent qu'en dépit des fardeaux et des afflictions, sa courtoisie, sa gentillesse et la pureté de sa vie avaient, « gagné l'amour et la confiance des gens de St. Mary, et cette marque de respect l'assisterait dans chacune de ses actions futures. »

Durant ses six années subséquentes à la paroisse St. Thomas, il combat le déficit de l'église et noue les mêmes relations de dévotion et d'attention charitable qu'il avait développées à New Haven. Il continue, en même temps, de servir à titre d'Aumônier suprême et est de plus personnellement engagé dans l'effort de promotion de l'Ordre jusqu'au Rhode Island. Plus tard, de 1901 à 1939, ses jeunes frères, Mgrs Patrick et John J. McGivney, ont servi l'Ordre en tant qu'Aumôniers suprêmes.

De santé plutôt frêle, l'abbé McGivney est soudainement atteint d'une sérieuse pneumonie en janvier 1890. La maladie persiste. Divers traitements sont essayés, mais en vain: son état se détériore. Le jeune prêtre perd sa vivacité physique au moment même où l'Ordre qu'il a fondé connaît une vitalité nouvelle.

Le 14 août 1890, l'abbé McGivney meurt à l'âge de 38 ans.

En treize courtes mais intenses années comme prêtre, la piété et la compassion de l'abbé McGivney ont gagné l'amour de ceux qu'il servait en tant que pasteur et vicaire. Son inspiration chrétienne, son leadership et sa facilité à administrer l'organisation lui ont apporté la loyauté et l'affection de milliers de personnes qui le connaissaient comme étant le fondateur des Chevaliers de Colomb. À partir du moment où il l'a mise sur pied, l'organisation a fortifié les catholiques dans leur foi, leur donnant les moyens d'obtenir une meilleure sécurité financière dans un monde parfois hostile, en plus de raffermir leur estime de soi.

Ayant connu une croissance remarquable depuis leurs débuts modestes dans un sous-sol d'église, les Chevaliers de Colomb allient aujourd'hui le fraternalisme catholique à l'une des plus dynamiques compagnies d'assurance des États-Unis. Les quatre tours de l'édifice abritant les quartiers généraux de l'organisation symbolisent l'engagement pris par l'Ordre de promouvoir la charité, l'unité, la fraternité et le patriotisme à travers le monde. Plus de 14 500 conseils fraternels sont actifs dans pas moins de 14 pays.

Plus de 1,8 million de Chevaliers ont contribué pour 158 millions de dollars et 69,2 millions d'heures de travail bénévole à des causes charitables en 2011. Et — résultat des nombreux et divers services rendus par l'Ordre à l'Église — le conseil de direction s'est réuni pour traiter des affaires de l'Ordre, pour la première fois en 1988, dans une salle baptisée « Chevaliers de Colomb », à l'intérieur de l'ancienne Basilique Saint-Pierre, à Rome.

À l'église St. Mary, à New Haven, le sarcophage en granit poli du père McGivney, abrité au sein d'une église complètement rénovée, est maintenant devenu un lieu de pèlerinage pour les Chevaliers qui visitent l'endroit où tout a commencé.

Lors du premier service à la mémoire des Chevaliers décédés tenu plus tard l'année de sa mort, on rendit cet hommage au père McGivney: « C'était un homme du peuple. Il était très soucieux du bien-être des gens, et toute la gentillesse de son âme de prêtre s'est révélée encore plus fort dans ses efforts incessants pour l'amélioration de leur condition...ô, révérend fondateur...ton geste qui a donné naissance aux Chevaliers de Colomb t'a permis d'accéder à la joie et à la paix éternelles. »



## CHEVALIERS DE COLOMB

### DIAGRAMME ORGANISATIONNEL





